

Sia Conseil SAS
42 rue Vignon 75009 Paris
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €
RCS Paris B 423 507 730



Solvency II

Contexte et enjeux de la réforme



Pour obtenir la présentation complète, écrire à : insight@sia-conseil.com

Juin 2006

Cultivez
votre esprit
d'indépendance

- **Introduction**
 - Tour d'horizon de Solvency II
 - La gestion des risques en assurance
 - Le calendrier de la réforme
- **Les 3 « piliers »**
 - Pilier I
 - Pilier II
 - Pilier III
- **Un chantier aux exigences très fortes**

Tour d'horizon de Solvency II

Solvency II : Une réforme européenne de la gestion des risques de l'assurance

PERIMETRE DE LA REFORME :

- **Pilier 1 – Exigences quantitatives :**
 - Capital de Solvabilité (SCR) minimisant la probabilité de ruine
 - Minimum de Capital Requis (MCR)
 - Harmonisation des provisions techniques
 - Réglementation de gestion Actif-Passif
- **Pilier 2 – Gouvernance des risques :**
 - Processus internes de gestion des risques
 - Dispositifs de reporting et d'alertes
 - Supervision par les autorités de tutelle
 - Processus de validation de conformité avec le pilier I
- **Pilier 3 – Discipline de marché :**
 - Communication financière

Le degré d'exposition au risque de l'établissement est maîtrisé

Entités impliquées

- Institué par la Commission Européenne
- Élaboré en collaboration avec le CEIOPS
- Destiné aux assureurs des pays membres de l'union.

Objectifs

- Renforcer les assurances contre les situations exceptionnelles
- Protéger les assurés
- Harmoniser le secteur concurrentiel de l'assurance au niveau européen

Dates clefs

- Début 2006 : Fin de consultation
- Fin 2006 : Publication directive
- 2010 : Application de la directive

La gestion des risques en assurance

En plus de son activité qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, une assurance est confrontée à divers catégories de risques ...

... qu'elle gère par des techniques dédiées ...

... déjà réglementées, ou qui le seront.

L'activité d'assurance

le « métier »

Risques souscrits

Évolutions des risques

Options cachées des contrats

- Provisions Techniques
- Diversification
- Réassurance

- Marge de capital (Solvency I)
- ★ Capital de solvabilité (Solvency II)

Placements Financiers

les provisions sont placées et donc exposées aux risques liés

Risque de taux

Risque de liquidité

Risque de crédit

- Gestion d'actifs

- Réglementation ALM

Risque Opérationnel

Inhérent à l'exercice de toute activité commerciale

Fraude

Non respect des procédures

Relation Client

- ★ Gouvernance interne
- ★ Organisation
- ★ Suivi des risques

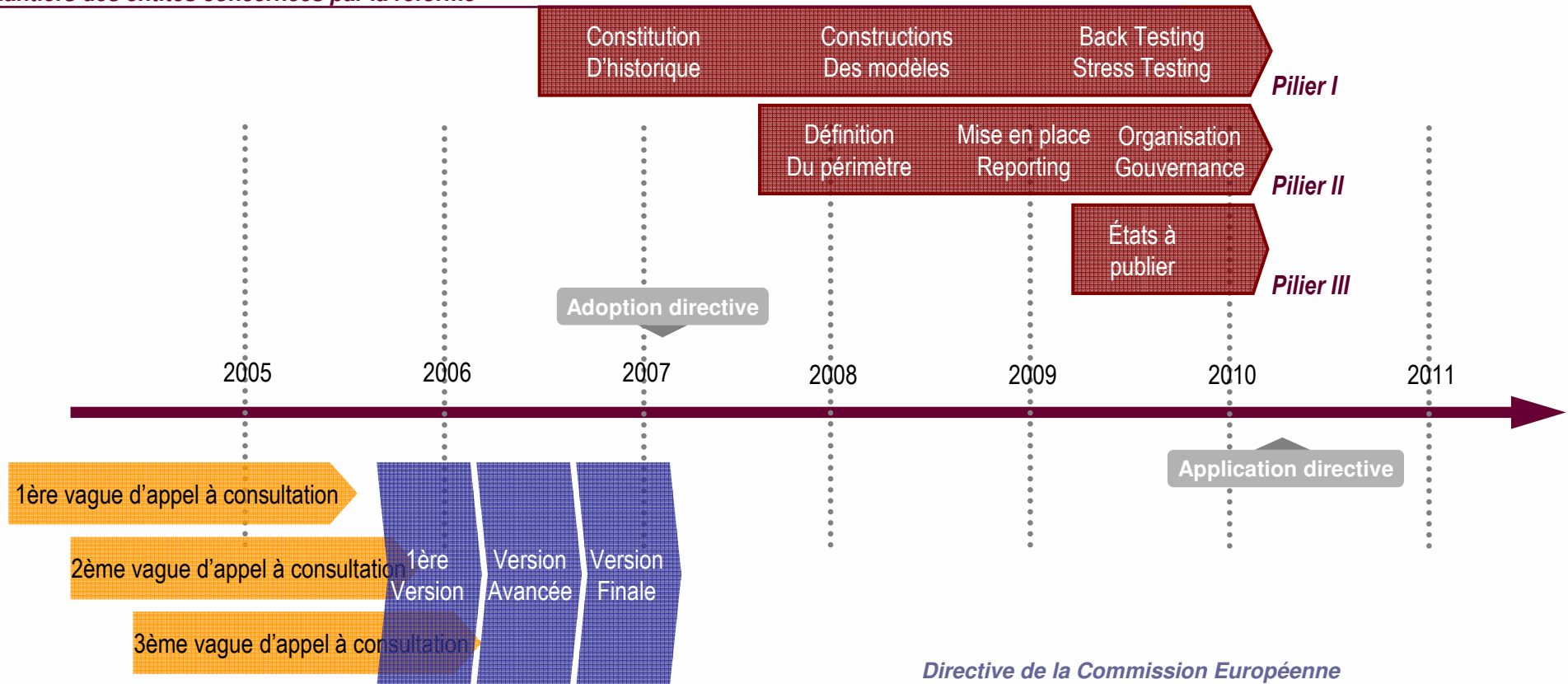
- ★ Contrôle des procédures et des instruments quantitatifs

Solvency II vient renforcer la gestion des risques et étendre l'exhaustivité de leur prise en compte

★ Nouveauté ou forte innovation de la réforme

Calendrier de la réforme

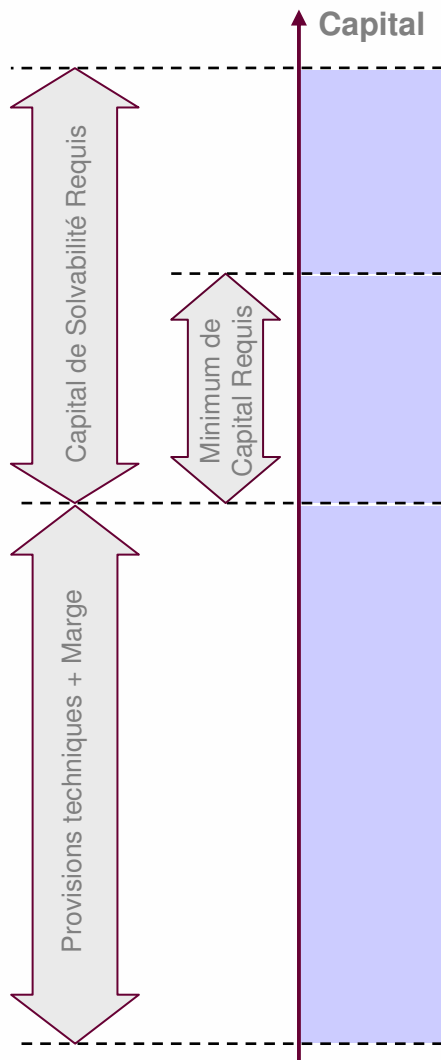
Chantiers des entités concernées par la réforme



- **Introduction**
- **Une réforme en 3 « piliers »**
 - **Pilier I : Exigences quantitatives**
 - **Pilier II : Gouvernance des risques**
 - **Pilier III : Discipline de marché**
- **Un chantier aux exigences très fortes**

Pilier I : Exigences quantitatives

Harmonisation des provisions et instauration de minima de fonds propres



Minimum de Solvabilité Requis : Capital Cible ou Souhaité

- Renforcer les assurances contre la répétition de situations exceptionnelles
- Plusieurs méthodes de calcul sont à l'étude:
 - Risk-Based Capital : méthode factorielle, chaque type de risque est couvert par un montant de capital donné.
 - Value At Risk : Montant de capital permettant d'avoir une probabilité de ruine inférieure à 0.5% sur une année en prenant en compte l'ensemble des risques encourus par l'entité
- Premier seuil d'alerte

Minimum de Capital Requis : Garde-fou

- Calcul très simple (quantile des provisions techniques)
- Seuil d'intervention forte de l'autorité de régulation
- Le seuil de capital souhaitable ne peut être inférieur au minimum de capital requis

Provisions Techniques : Harmonisation

- Actuellement, grande disparité dans les méthodes de calculs des provisions à travers l'Europe
- L'unification des méthodes de calculs permettra une concurrence plus juste
- Une marge de sécurité sera introduite

Les actifs alloués sont réglementés

Pilier II : Gouvernance des risques

Gouvernance d'entreprise

- Cohérence du profil de risque avec la situation financière
- Organisation et Responsabilités
- Procédures Internes de réduction des risques

Mesure des Risques

- Maintenir le degré de risque décidé par la Direction Générale
- Assurer la conformité des risques ALM avec la réglementation
- Quantifier les Risques Opérationnels (Scénarios)
- Produire des indicateurs de risques préventifs

Suivi par le superviseur

- Revue des indicateurs de risque
- Processus de validation des modèles internes

Examen des processus internes

Mesures d'intervention

- **Validation des modèles** (Stress testing, Projections dans le futur, Analyse des scénarios pour les R.O...)
- **Évaluation du contrôle interne** (Qualité des méthodologies, Respect des procédures, Gouvernance ...)
- **Révision du capital de solvabilité à la hausse si nécessaire**
- **Prise de mesures correctives en cas de non respect des ratios** (surveillance, ou action sévère selon niveau d'exposition au risque)

Les autorités de contrôle valideront les aspects quantitatifs mais aussi les procédures de contrôle et de minimisation des risques et pourront intervenir pour redresser une situation inadéquate

Pilier III : La discipline de marché

États Financiers transmis à la CCAMIP

T3 Simulation Actif - Passif

Information sur l'exposition de la société au risque d'inadéquation entre actif et passif

C6 Bis Test d'Exigibilité

Test de la capacité à tenir les engagements dans des conditions détériorées de marchés (sur 5 ans)

C9 Analyse des couvertures

Simulation d'événements défavorables pour évaluer la couverture en réassurance

Gestion du niveau d'information par l'autorité de contrôle

- Trouver un niveau de transparence satisfaisant ...
- ... en limitant l'information ...
- ... afin d'éviter des comportements de clientèle qui aggraveraient la situation d'un établissement en difficulté

Sommaire

- Introduction
- Une réforme en 3 « piliers »
- Un chantier aux exigences très fortes

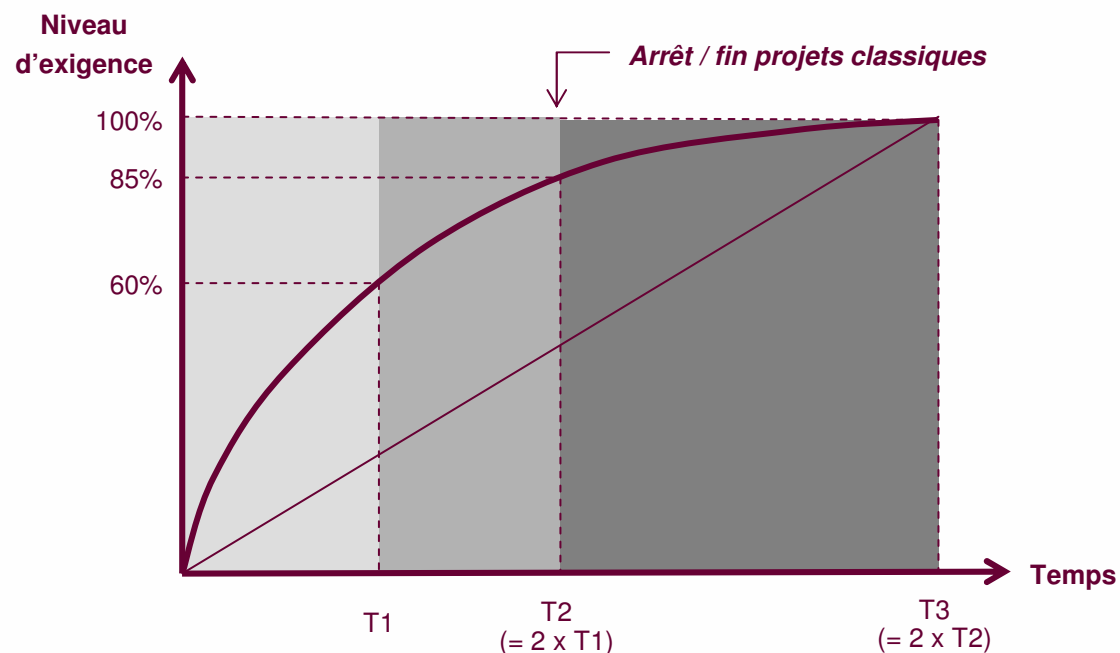
Les enseignements tirés des projets Bâle II

Un chantier aux exigences très fortes

- Compte tenu :

- du degré de **sophistication** de la réforme,
- de la place **centrale** qu'occupe la gestion des risques au sein dans le métier bancaire,
- du caractère **transversal** de la réforme sur l'ensemble des processus bancaires (convergence comptable, impacts d'usage...),
- de la perspective de la **revue** des dispositifs par le régulateur,

les chantiers d'adaptation des établissements à Bâle II représentent des projets **ambitieux**, pilotés par les **délais** et soumis à des **exigences** très importantes, bien au-delà des projets classiques.



- **Bonnes pratiques**

- Le temps moyen des projets Bâle II est très variable d'un établissement à l'autre :
 - « Partir trop tôt » risque d'aboutir au « syndrome de sophistication »,
 - « Partir tard » ne permet pas d'avoir un degré d'avancement suffisant
- La durée optimale de préparation semble se situer entre **trois ans et demi et quatre ans**

Contacts

- Thomas ROCAFULL
Senior Manager Services Financiers
thomas.rocafull@sia-conseil.com
- Mohamed BENAMAR
Consultant Services Financiers
mohamed.benamar@sia-conseil.com
- Armen OUZOUNIAN
Consultant Services Financiers
armen.ouzounian@sia-conseil.com



Pour obtenir la présentation complète, écrire à : insight@sia-conseil.com